



ATELIER UCS 2024

RGPD, comment être en conformité ?

28/08/2024



FACS OCCITANIE
Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé

PETIT TOUR DE TABLE POUR ...



Mieux se connaitre



Partager vécu, expérience RGPD



Connaitre vos besoins et attentes



TOP CHRONO Vous avez ...15 secondes !!



DÉROULÉ DE L'ATELIER



30 min



Partie introductive / Le RGPD : késako ?

50 min

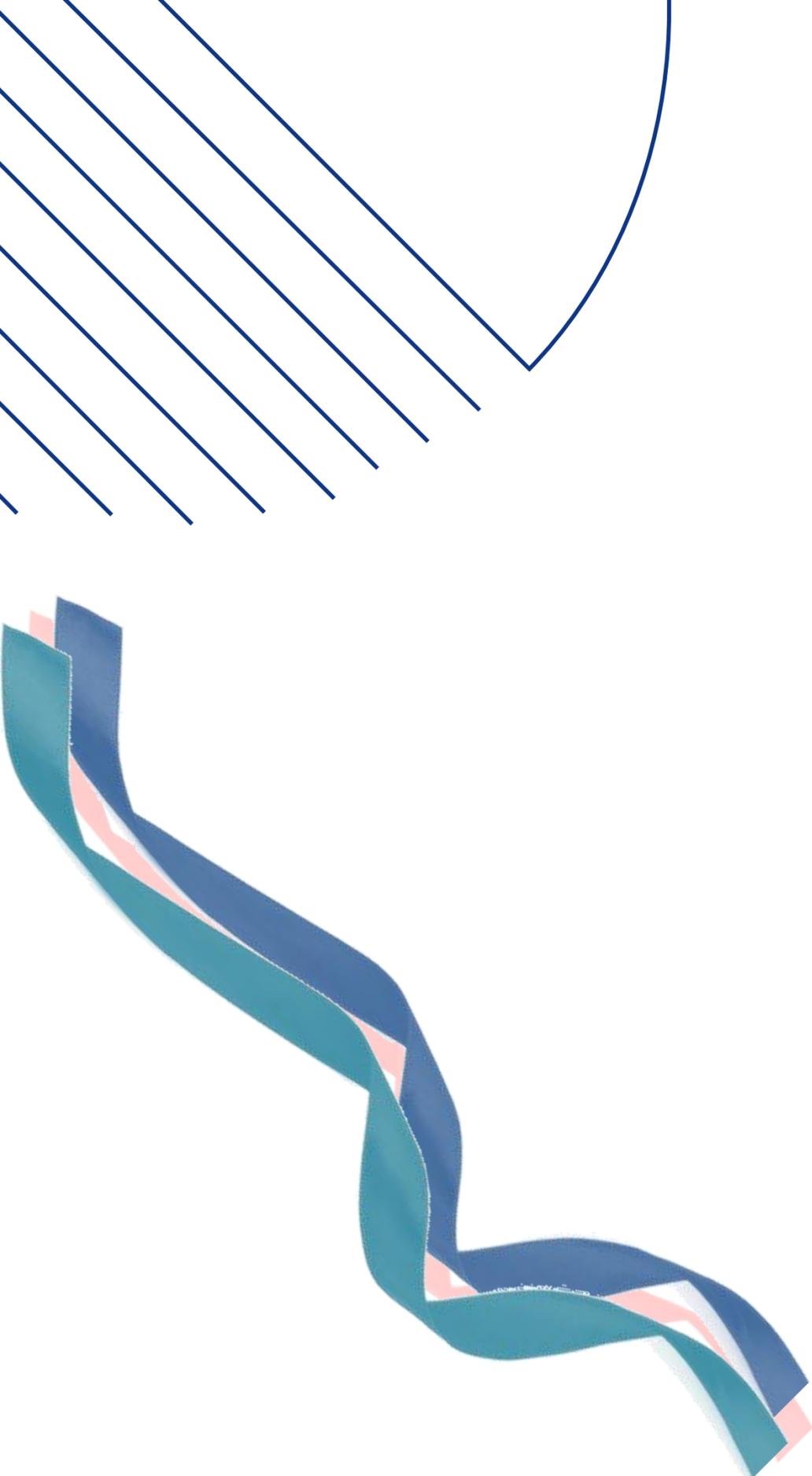


Partie pratique / Venez découvrir les 3 premières étapes de mise en conformité !

10 min



RETEX et conclusion de l'atelier



LE RGPD, KÉSAKO ??

01

Quelques animations pour bien démarrer

02

Grands principes du RGPD

03

En pratique : les étapes clés

01. QUELQUES ANIMATIONS



Le RGPD, de quoi parle-t-on ?



<https://digistorm.app/p/9695232>



01. QUELQUES ANIMATIONS



Le RGPD, de quoi parle-t-on ?



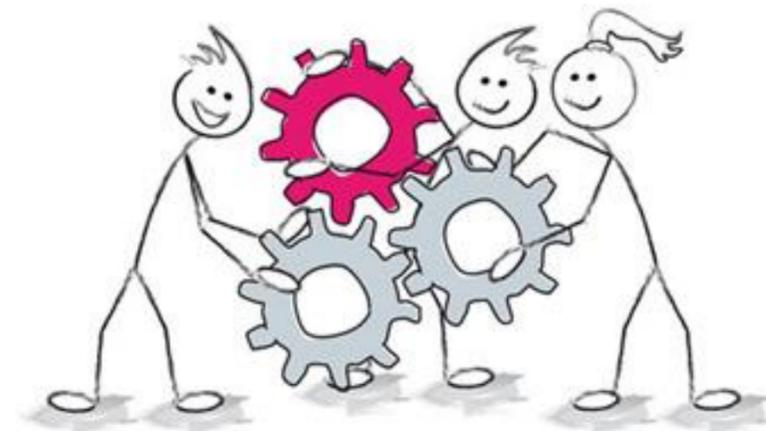
01. QUELQUES ANIMATIONS



Pour tout savoir sur « Le RGPD et vous ! »



<https://digistorm.app/p/7725124>



01. QUELQUES ANIMATIONS

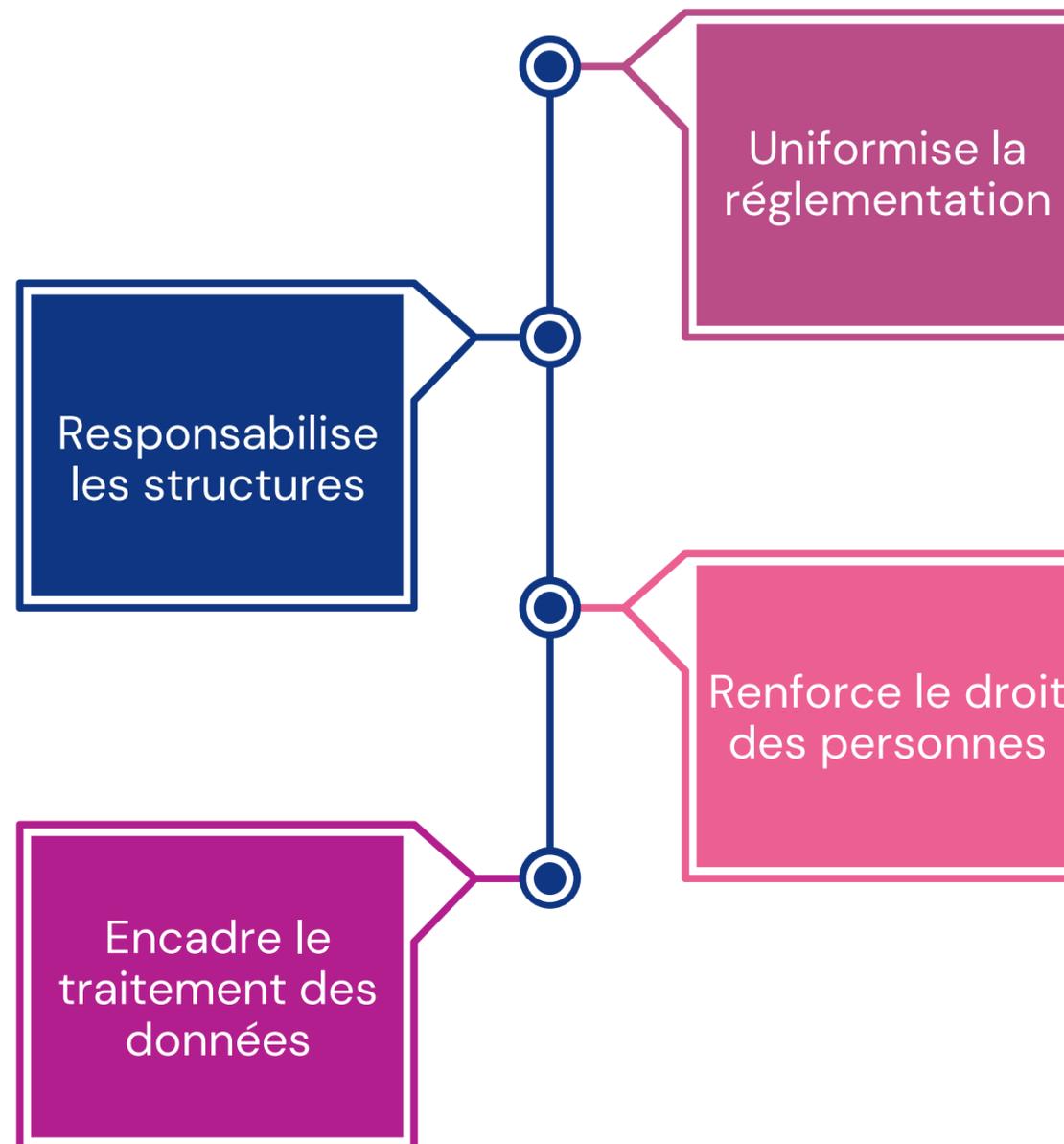
Questions	Réponses	Commentaires	
Votre structure est-elle concernée par le RGPD ?	OUI NON NE SAIS PAS / NON CONCERNE	15 (100%) 0 0	Toutes les structures traitant des données personnelles d'un citoyen européen sont concernées par le RGPD.
Les exemples donnés sont-ils des données personnelles ?	IDENTITE IDENTIFIANT UNIQUE ADRESSE POSTALE PHOTO N° PIECE AUTOMOBILE STATISTIQUE POIDS – TAILLE ICM	14 (93%) 13 (87%) 12 (80%) 12 (80%) 4 (27%) 1 (7%) 6 (40%) 3 (20%)	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. L'adresse postale, une photographie (sauf si celle-ci est prise de dos ou suffisamment loin pour permettre une non-reconnaissance de la personne), le poids, la taille, l'IMC et le numéro d'une pièce automobile sont bien des données personnelles. Les statistiques ne sont pas des données personnelles, ils ne permettent pas d'identifier la personne de manière directe ou indirectement. L'IMC est une donnée sensible (Donnée de santé). Le poids et la taille non.
Votre structure est-elle à ce jour en conformité avec le RGPD ?	OUI PARTIELLEMENT NON NE SAIS PAS / NON CONCERNE	1 (7%) 8 (53%) 4 (27%) 0	
Les exemples sont-ils conformes au RGPD ?	COMPTE-RENDU / BUREAU FICHIER MOTS DE PASSE COPIE CARTE IDENTITE / BUREAU COPIE CARTE IDENTITE / SI	7 (47%) 1 (7%) 2 (13%) 13 (87%)	Les documents ou éléments permettant d'accéder aux données hautement personnelles et/ou aux données sensibles (données de santé) doivent être sécurisés (fichier protégé par un mot de passe, documents papiers dans des armoires fermées à clé, Etc.)
Avez-vous au sein de votre structure un interlocuteur dédié ?	OUI NON NON CONCERNE	3 (20%) 8 (53%) 0	

02.LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



Règlement général sur la protection des données

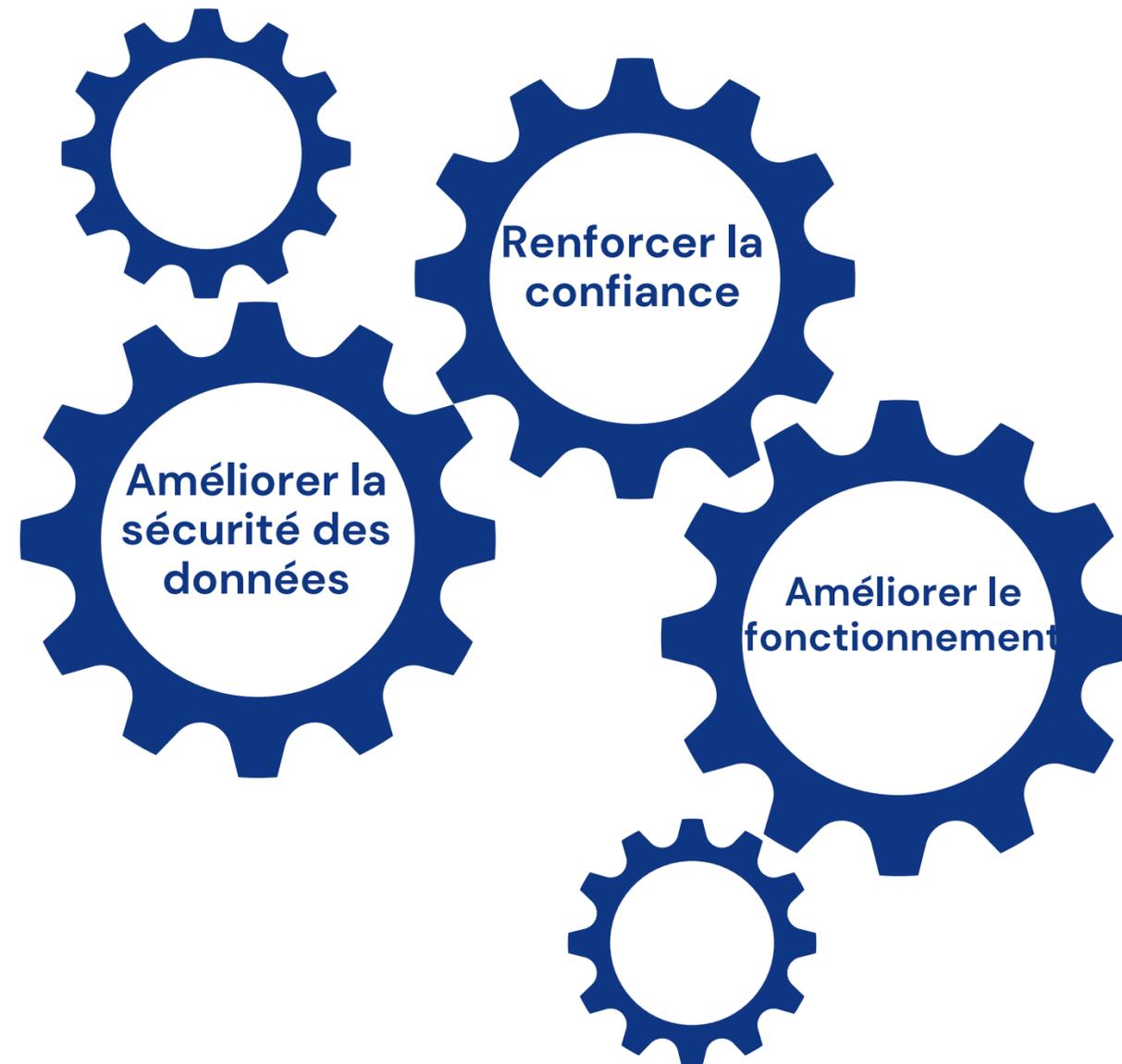
- Mise en application depuis le 25 mai 2018
- Adaptation de la Loi Informatique et Libertés en France
- Concerne tous les organismes traitant des données personnelles d'un citoyen Européen



02.LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



Bien utilisé, il peut se révéler être une réelle opportunité !



02.LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



Les données : de quoi parle-t-on ?

LES DONNEES PERSONNELLES

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable : Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, email, numéro de sécurité sociale, adresse IP, photo, profil sur un réseau social...

Les données hautement personnelles

Données personnelles dont le traitement augmente les risques d'atteinte aux droits et libertés fondamentaux d'une personne, ou dont la violation suppose une incidence réelle sur la vie quotidienne d'une personne concernée : Données financières, carte de paiement, ...

Les données sensibles

Catégorie particulière des données personnelles: informations portant sur origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, données génétiques, données biométriques, données de santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Les données de santé

Les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne

02.LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



Les traitements : de quoi parle-t-on ?

TRAITEMENTS

Toute opération appliquée à des données à caractère personnel:

- Enregistrement
- Collecte de données
- Extraction de données
- Analyse
- Diffusion
- Etc.

SUPPORTS

Le RGPD s'applique à l'ensemble des fichiers (supports papiers, informatisés) et doivent être protégés dans les mêmes conditions.

02. LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



Les données sont partout et sont nécessaires pour la réalisation des missions, des activités d'une structure!

Gestion des ressources humaines

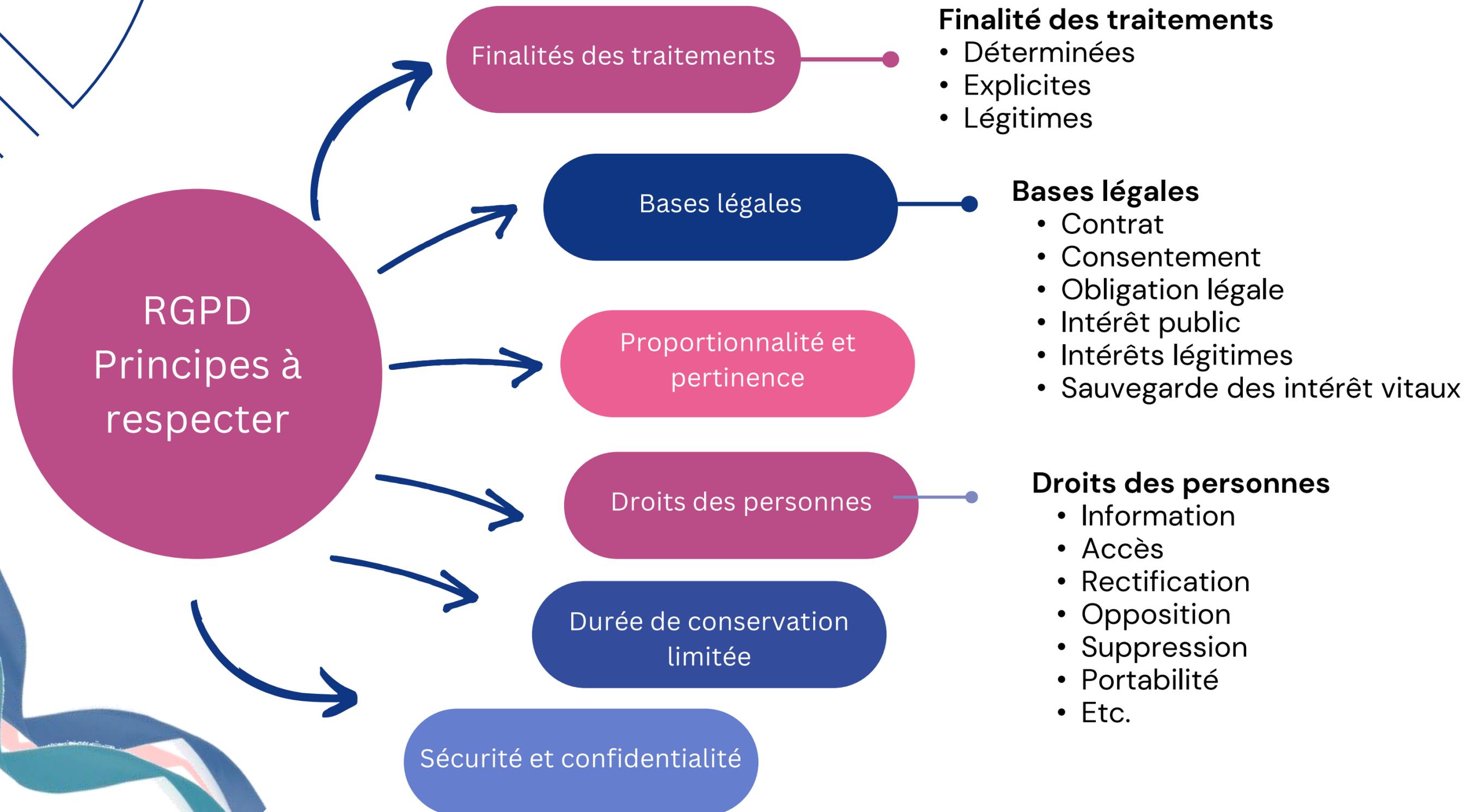
Gestion administrative et financière

Accompagnement
Amélioration de la prise en charge

Gestion de la communication et l'évènementiel



02.LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



02.LES GRANDS PRINCIPES DU RGPD



Quels sont les risques en cas de non-conformité ?

CNIL

La CNIL est l'autorité nationale indépendante qui gère la protection des données et la cybersécurité de tous.

MISSIONS

La CNIL a pour rôle d'informer, accompagner, anticiper, contrôler et sanctionner les professionnels et les particuliers dans leurs droits et leurs obligations.

SANCTIONS

En cas de non respect du RGPD, la CNIL peut sanctionner un organisme (contrôle aléatoire et ciblé). Les sanctions sont nombreuses, la plus courante est la sanction administrative.

03. LES ETAPES CLÉS VERS LA CONFORMITE

PILOTER
Identifier un Délégué à la protection des données ou un référent



RECENSER
Cartographier et élaborer un registre des traitements de données



GERER LES RISQUES
Identification et réalisation des analyses d'impact



PIORISER
Prioriser et planifier les actions de mise en conformité



SECURISER
Organiser les process internes garantissant la protection des données



DOCUMENTER
Prouver la conformité de la structure



INFORMER
sensibiliser et organiser la réponse aux demandes d'exercice des droits



PLACE A LA PRATIQUE

Cas pratique : votre structure souhaite se mettre en conformité au RGPD et pour cela va initier les premières étapes en se focalisant sur l'activité représentant le plus de risque : **les données collectées et traitées pour les personnes vulnérables / Usagers accompagnés.**



- 3 sous-groupes qui pendant 30 minutes vont travailler sur
- Atelier de recensement des données, des outils / supports utilisés
 - Atelier d'élaboration d'une fiche de traitement pour la gestion des données des personnes vulnérables
 - Atelier d'évaluation des risques liés à l'accès illégitimes aux données des personnes vulnérables



Restitution (5 minutes par groupe)



Identifier un rapporteur



A vos crayons !!

CONCLUSION

 Et maintenant ?

Accompagnement par la fédération



En Occitanie, un accompagnement sur mesure est accessible via le groupement Appui Santé Services. Cette prestation est basée sur un diagnostic initial et une offre adaptée aux besoins et attentes des adhérents comprenant l'ensemble des étapes clés de conformité.



En Bretagne, le choix s'est porté sur un accompagnement mutualisé par une structure externe. La phase de diagnostic a été mutualisée avec quelques dispositifs identifiés et un plan d'action personnalisé sera mis en place.

Démarche par la structure

La structure peut également faire monter en compétence un de ses salariés et effectuer la démarche de mise en conformité.

Contacts

Karine GORDIEN

k.gordien@facs-occitanie.fr

Mathieu CAILLEAU

mathieu.cailleau@facs-bretagne.fr



FACS OCCITANIE

Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé



FACS
Bretagne

Fédération régionale
des dispositifs de ressources
et d'Appui à la Coordination
des parcours en Santé de Bretagne